



# Peyrolles-info 68

Inauguration du temple de Peyrolles  
16 mai de 11h à 16h

Attention ! Fermeture du tunnel  
En raison de travaux de confortation le tunnel sera  
fermé dans le courant du mois de mai de 20h à 6h

## Conseil municipal du 13 mars 2009

Etaient présents : François ABBOU, Bernard BORDARIER, Pierre DELEUZE , Françoise LETOWSKI, Sophie MOREAU, Jean PAULIN, Aurélie ROUX .

Absents: Dorothée GIVONNE et Pierre HENON

Pouvoir de Dorothée GIVONNE à Sophie MOREAU et de Pierre HENON à François ABBOU

Secrétaire de séance: Sophie MOREAU

La séance est ouverte à 18h00

Le compte-rendu de la séance du 16 février 2009 est approuvé à l'unanimité.

### 1. VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2008

Le maire présente au conseil municipal le compte administratif 2008 ;  
Il peut être résumé à l'aide du tableau suivant :

C.A.de la commune en 2008 (M 14)							
	Résultat de l'exercice			Résultats globaux			
	dépenses	recettes	Résultat 2008	Reports antérieurs	Sous total	Restes à réaliser	Résultats par section
fonctionnement	83 669.97	126 694.00	43 024.03	21 913.36	64 937.39	0	64 937.39
investissement	197 380.70	185 952.29	-11 428.41	63 688.01	52 259.60	0	52 259.60
Total du budget	281 050.67	312 646.29	31 595.62				117 196.99
				Résultats 2008 + reports + restes à réaliser = 117 196.99 €			

Le maire se retire au moment du vote qui se fait sous la présidence de Monsieur Paulin, premier adjoint.

Ayant constaté que la balance des comptes est identique à celle du receveur municipal, le conseil municipal décide à l'unanimité de voter le compte administratif 2008.

## 2. VOTE DU COMPTE DE GESTION

Le maire demande au conseil de délibérer sur l'approbation du compte de gestion établi par Monsieur Rey, receveur municipal.

Le conseil municipal, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2008, considérant que toutes les opérations sont régulières, statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2008, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2008 par le receveur municipal visé et certifié conforme par le Maire, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Voté à l'unanimité.

## 3. VOTE DES TAXES LOCALES

Le maire demande au conseil municipal de voter les 4 taxes locales de la commune et propose de réaliser une légère augmentation des taux. Le tableau des taux des taxes proposés ainsi que les produits attendus seraient donc les suivants :

Libellés	Bases de 2009	Si Taux constants	Produit à taux constant	Taux votés	Produit attendu
Taxe d'habitation	<b>37600</b>	6,79%	2553	<b>7,27%</b>	<b>2 733</b>
Taxe foncier bâti	<b>25 300</b>	10,32%	2611	<b>11,07%</b>	<b>2 801</b>
Taxe foncier non bâti	<b>1 100</b>	48,69%	536	<b>51,90%</b>	<b>571</b>
Taxe professionnelle	<b>14 300</b>	8,51%	1217	<b>9,41%</b>	<b>1 346</b>
<b>TOTAL</b>			<b>6917</b>		<b>7 451</b>

Après discussion, le conseil municipal décide par 8 voix pour et 1 contre, de voter l'augmentation des taux des taxes comme proposé dans le tableau pour un produit attendu de 7 451 €.

#### 4. ACQUISITION DU DÉLAISSÉ DE LA RD 907

Le maire informe le conseil que dans le cadre de l'avis du département, après avoir arrêté le projet du plan local d'urbanisme, le Conseil Général du Gard nous demande d'acquérir le délaissé de la route départementale 907 pour pouvoir rendre urbanisable « Le Serre de Clayrac »

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal donne son accord de principe à l'unanimité de demander la cession au département du délaissé de la R.D.907, au lieu dit « Le Serre de Clayrac », pour le classer dans la voirie communale, afin d'intégrer dans le P.L.U. l'avis du Conseil Général .

#### 5. SCHÉMA DIRECTEUR DE L'A.E.P.

Le maire informe le conseil de la nécessité d'avoir un schéma directeur pour l'adduction d'eau potable qui sera consulté à l'avenir lors de l'attribution des subventions par le Conseil Général et l'Agence de l'Eau.

Un devis a été demandé au bureau d'études AMEVIA qui travaille déjà sur le projet arsenic pour la commune ; il s'élève à 20 000 € ; le maire propose de demander une subvention de 70 % au Conseil Général et à l'Agence de l'Eau.

Vote du projet et de la demande de subvention au Conseil Général et l'Agence de l'Eau à l'unanimité.

#### Questions diverses

- *Travaux sur mur de la Planque : les devis demandés à plusieurs entreprises sont présentés aux conseillers qui les examinent ; le plus onéreux est éliminé et 3 d'entre eux étant à peu près équivalents, il est décidé de consulter à nouveau les entreprises afin de choisir celle qui interviendra au plus tôt (cette reconstruction est nécessaire avant de pouvoir louer l'appartement n° 2 de la Planque).*
- *Monsieur William Dumas, député, informe les conseillers de Peyrolles de sa venue en mairie le 20 mars à 9 h 30.*
- *Inauguration du temple de Peyrolles : elle aura lieu le 16 mai ; Mme Letowski propose la participation de la chorale et un lunch ; l'ensemble des conseillers étant d'accord, une somme sera prévue au budget afin de pouvoir assurer ces prestations ; un élu propose de demander une subvention à la communauté de communes.*
- *A la lecture du courrier du conseil général, les élus apprennent que si le coût de l'eau des communes est inférieur à la moyenne départementale, les subventions seront minorées.*

La séance est levée à 19 h 45.

# Conseil municipal du 27 mars 2009

Etaient présents : François ABBOU, Bernard BORDARIER, Pierre DELEUZE, Pierre HENON,  
Françoise LETOWSKI, Sophie MOREAU, Jean PAULIN, Aurélie ROUX, .

Absents: Dorothee GIVONNE

Pas de pouvoirs

Secrétaire de séance: Pierre Hénon

La séance est ouverte à 18h

Le compte-rendu de la séance du 13 mars 2009 est approuvé à l'unanimité.

## 1. AFFECTATION DU RÉSULTAT 2008

Les comptes 2008 de la commune laissent un résultat à affecter de 64 937 €

Le Maire propose au conseil d'affecter 55 000 € sur la section d'investissement et 9 937 € sur la section de fonctionnement.

Accepté à l'unanimité.

## 2. ENGAGEMENTS D'INVESTISSEMENTS EN 2009

De 2004 à 2007 la commune a en moyenne dépensé 75 409 € d'investissements. Dans le cadre de la loi de finances rectificative, si la commune s'engage à dépenser plus en 2009, la TVA lui sera remboursée un an plus tard au lieu de deux.

Ce engagement sera difficile à tenir en 2009 car nous n'avons pas de DGE (dotation générale d'équipement, subvention d'Etat) cette année. Cependant le Maire propose au conseil de faire la demande de convention. Si nous n'arrivons pas à atteindre le seuil de dépenses nous reviendrons simplement aux remboursements standards en deux ans.

Accepté à l'unanimité

## 3. BUDGET PRIMITIF 2009

Le budget primitif est lu en détail et commenté par le Maire.

En fonctionnement le budget est arrêté en équilibre dépenses = recettes à 107 178 € avec quelques rectifications d'affectation après discussion.

En investissement le budget est arrêté en équilibre dépenses = recettes à 196 076 €. Les principales opérations retenues sont:

- programme de peinture et restauration du logement libre à La Planque avant sa remise en location: 14 000 €
- réfection d'un mur éboulé à l'entrée du logement de La Planque 13 000 € (dont 6 700 € de subventions)
- création d'une borne d'adduction d'eau pour camping car sur le délaissé du Serre de Clayrac (création rendue obligatoire pour obtenir les subventions pour l'extension du réseau d'eau): 48 000 € dont 19 200 € de subventions.
- Réparation du captage d'eau du Gardon: 8 300 € dont 2 800 € de subventions.
- Assainissement de la Planque (dans le cadre du programme communal de remise aux normes des assainissements non collectifs) 10 000 € dont 4 000 € de subventions.
- Schéma directeur d'adduction d'eau potable: 20 900 € dont 10 500 € de subventions.
- Fin du PLU (Plan local d'urbanisme): 1 400 €

Le budget primitif 2009 est adopté à l'unanimité

## QUESTIONS DIVERSES

- *Résultats de la consultation concernant l'implantation de l'association Solidarités Jeunesses au château de Valescure:*

*35 familles consultées*

*29 suffrage exprimés*

*2 nuls*

*16 non*

*11 oui*

*Comme annoncé un courrier en recommandé a été envoyé à l'ONF pour l'informer de ce résultat.*

- *Le Maire donne lecture d'une lettre de M. Pons à M. le Président de la communauté de communes et tous les conseillers municipaux de la Vallée Borgne. M. Pons, s'appuyant sur ses travaux de recherche historique qui montrent le rôle important qu'a tenu le château de Valescure dans le passé, souhaiterait qu'il devienne un écomusée et un musée d'art et tradition populaires de la vallée Borgne.*

- *Location de La Planque:*

*suite au départ du précédent locataire, le Maire reçoit déjà des demandes. Le conseil retient deux candidatures de famille nombreuse étant entendu qu'il appartient de les prévenir que la famille retenue en définitive ne pourra emménager qu'après les travaux indispensables.*

- *Confortation de la voûte du tunnel:*

*M. Paulin a assisté à une réunion d'information avec le service des routes du Conseil général. La voûte du tunnel s'effrite suite aux gelées et nécessite des travaux de confortation. Ils auront lieu au mois de mai et entraîneront la fermeture du tunnel de 20h à 6h tous les soirs du dimanche au jeudi ou vendredi pendant la durée des travaux.*

La séance est levée à 19h45